

Montréal, le 3 novembre 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Louise Tremblay
Miller Thomson SENCRL / LLP
1000, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 3700 Montréal
(Québec) H3B 4W5

**Objet : Demande de Gazifère Inc. relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, à la fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2018, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour l'exercice 2017 et à la modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017
Dossier de la Régie : R-3969-2016, phase 2**

Maître Tremblay,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de votre lettre transmise le 2 novembre 2016, relative à la phase 2 du dossier mentionné en titre. D'une part, vous demandez à la Régie un délai supplémentaire pour le dépôt des réponses de Gazifère à la demande de renseignements n° 5 de la Régie. D'autre part, vous demandez la remise de l'audience devant débiter le 14 novembre 2016.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accepte les demandes de remise.

La Régie demande donc à Gazifère de déposer ses réponses à sa demande de renseignements n° 5 **au plus tard le 14 novembre 2016 à 16 h.**

La Régie fixe l'audience relative à la phase 2 du dossier mentionné en objet aux 17, 18 et 19 janvier 2017.

Tel qu'indiqué dans votre lettre, la Régie demande à Gazifère de déposer, **dans les meilleurs délais**, une demande afin de faire déclarer les tarifs provisoires à compter du 1^{er} janvier 2017.

Veuillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml